

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CONGO

Travail - Démocratie - Paix

ORIGINAL

) E C R E T N° 04/072 du 17/01/84

portant nomination du Commandant Auguste M'BENGO
en qualité de Directeur Général de la Logistique.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGO-
LAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES.

VISAS : VU - La Constitution du 8 Juillet 1979;

VU - La Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47
de la Constitution;

VU - Le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

VU - Le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;

D.G.B. VU - Le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement;

VU - Le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux
titulaires de certains postes Administratifs;

VU - Le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres;

D.C.F. VU - Le Décret n° 83/771 du 11 Octobre 1983 portant attributions et réorgani-
sation du Ministère de l'Intérieur;

VU - Le Décret n° 83/773 du 11 Octobre 1983 portant création, attributions
et organisation de la Direction Générale de la Logistique;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu,

) E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er : - Le Commandant Auguste M'BENGO, précédemment Directeur des Services Administratifs et Financiers à la Sécurité est nommé Directeur Général de la Logistique près le Ministère de l'Intérieur.

ARTICLE 2 : - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise des fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 17 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres.-

Colonel Denis SASSOU - NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.-

Le Ministre de l'Intérieur.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel François-Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances.-

LEKOUNDZOU-ITIHI-OSSETOUMBA.-